

REUNION DE COMMISSION CONSULTATIVE Relevé de conclusions

**Commission consultative 2B (Tarn et Garonne)
12 Juin 2009 – Préfecture – Montauban**

Réf. Document :	GPSO-09-ARC-2-CRT-0806
Vu par :	Le Préfet du Tarn-et-Garonne
Validé le 5 octobre 2009 par :	Les membres de la commission consultative

Synthèse des échanges	Avis de la commission consultative
<p>Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'organisation de la concertation, - des instances de gouvernance et de concertation - des objectifs et calendriers pour 2009 	<p>La commission trouve que le calendrier est ambitieux. Afin de ne pas perdre de temps, les élus demandent des détails sur ce qui est attendu de leur part. Ces détails sont donnés en réunion et précisés dans le présent relevé de décisions.</p>
<p>Présentation des services et fonctionnalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mixité SR-GV - mixité fret - de l'avancement des études des dessertes des agglomérations, et en particulier Montauban <p>Pour mémoire, la desserte d'Agen est aujourd'hui envisagée selon 4 options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la desserte de la gare existante au centre d'Agen - la création d'une gare nouvelle vers Layrac - la création d'une gare nouvelle vers Estillac - la création d'une gare nouvelle vers Ste Colombe 	<p>La commission consultative émet un avis favorable sur l'objectif de faire arrêter les caractéristiques des SR-GV et de la mixité fret par le comité de pilotage de fin 2009 sur les bases présentées. La commission sera attentive au respect des engagements sur le maintien des services TER sur la ligne existante.</p> <p>La commission demande à être régulièrement informée des études concernant la desserte d'Agen du fait des impacts sur le fuseau dans l'ouest du département du Tarn et Garonne.</p>
<p>Présentation de la méthode de détermination du fuseau de 1000 m.</p>	<p>La commission souhaite avoir des précisions sur la méthode et le calendrier afin que les élus puissent s'insérer complètement dans cette démarche de concertation.</p>

<p>Proposition de RFF de participer à des réunions de travail, avec les élus et le bureau d'études choisi par RFF, par regroupement de communes.</p>	<p>Avis favorable. Les élus invitent RFF à venir sur leur territoire afin d'établir un état des lieux fidèle à la réalité.</p>
<p>Proposition d'un calendrier de travail dont les échéances sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- commission consultative durant la première quinzaine de septembre 2009 pour formuler un avis sur l'état des lieux des enjeux et sur la définition des critères élaborée par les groupes de travail- commission consultative durant la première quinzaine de novembre 2009 pour formuler un avis sur la définition des services et fonctionnalités et sur le choix du fuseau de 1000 m environ, en perspective de la tenue de COTER et COPIL au mois de décembre ou janvier	<p>Avis favorable.</p>

Les principales étapes pour l'identification des enjeux environnementaux :

- Fin juin : Les groupes de travail élaborent, selon le modèle de grille présentée en commission consultative, la méthode d'analyse et échangent sur les critères de classification des enjeux.
- Courant de l'été : cette grille est complétée grâce aux contributions et avis reçus. Elle est transmise aux élus des territoires, en vue de la préparation de la prochaine commission consultative.
- De juin à septembre : RFF, accompagné de son bureau d'études (Arcadis) vont à la rencontre des élus sur les territoires. Rendez-vous programmés par EPCI. Identification des enjeux propres à chaque territoire.
- Mi-septembre : La commission consultative donne un avis sur la grille d'analyse qui a été complétée par les groupes de travail et sur les enjeux identifiés.
- Octobre : RFF et le bureau d'études travaillent pour intégrer les enjeux identifiés sur les territoires dans l'évaluation environnementale, et dans la recherche de fuseaux de moindres enjeux.
- Mi-novembre : Présentation à la commission consultative des fuseaux « de moindres enjeux », et prise d'avis de la commission sur le choix du fuseau préférentiel.